

Conseil municipal de VERMENTON

Séance du mercredi 10 mars 2021, 20^h30

Le 10 mars 2021 le conseil municipal de la commune nouvelle de Vermenton, sur une convocation du 1^{er} mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Vermenton, sous la présidence de Jean-Dominique FRANCK, maire de Vermenton.

Étaient présents : Jean-Dominique FRANCK, Denis MAILLARD, Isabelle DELHOMME, Hervé RATON, Bérengère MARTINEZ, Patrice MONGEOT, Pierre GUILHAMOU, Evelyne MORANGE, Béatrice MAUVAIS, Fabienne MURIS-FAFIN, Sébastien BORNOT, Cédric SCHIFFMACHER, Benoit SERRIOT, Aurélien LEMAIRE, Thomas DEBIEF, Catherine QUILLET.

Absents excusés : Laetitia GUILLEROT, Isabelle DUPLESSIS, Ophélie GIRAUD

Pouvoirs :

Secrétaire de séance: Isabelle DELHOMME

Ordre du Jour :

1. *Tarifs camping 2021*
2. *Service camping : création de deux postes de non-titulaire pour la saison*
3. *Service technique : création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe titulaire*
4. *Travaux église de Sacy : réfection des vitraux et éclairage de la nef*
5. *Mise à disposition de la Tour du Méridien / groupement de producteurs « nos campagnes »*
6. *Représentants au CCAS : modification suite à démission*
7. *Plan des itinéraires de promenades et de randonnées*
8. *Questions diverses*

Compte-rendu de la séance du 28 janvier 2021 :

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

1/ Tarifs camping 2021 : (délibération 2021/015)

Le maire rappelle les tarifs 2020 et propose de ne pas les modifier pour 2021.

* basse saison : avril, mai, juin, septembre

* haute saison : juillet, août

	<i>*basse saison nuitée</i>	<i>*haute saison nuitée</i>
Adulte	3.60 €	3.90 €
Enfant (-10 ans)	2.10 €	2.20 €
Véhicule (auto/moto)	2.10 €	2.20 €
Invité	2.20 €	
Emplacement (caravane/tente)	3.60 €	3.90 €
Camping car	5.60 €	6.00 €
Branchement électrique	3.30 €	3.30 €
Animal	1.20 €	

Garage mort	3.60 €	11.50 €
Mobil-home (2 ch)	Nuitée : 65 €	Nuitée : 76 €
Mobil-home PMR	Week-end : 120 €	Week-end : 140 €
	Mid week : 156 €	Mid week : 183 €
	Semaine : 370 €	Semaine : 420 €
Mobil-home (3 ch)	Nuitée : 77 €	Nuitée : 90 €
	Week-end : 137 €	Week-end : 163 €
	Mid week : 185 €	Mid week : 216 €
	Semaine : 412 €	Semaine : 485 €
Tente KIBO (4 places)	Nuitée : 58 €	Nuitée : 68 €
	Week-end : 108 €	Week-end : 126 €
	Mid week : 140 €	Mid week : 165 €
	Semaine : 333 €	Semaine : 378 €
POD (2 places)	Nuitée : 26 €	Nuitée : 30 €
	Week-end : 48 €	Week-end : 56 €
	Mid week : 62 €	Mid week : 73 €
	Semaine : 148 €	Semaine : 168 €
Caution	500,00 €	
Forfait caravanning ou camping-car (2 adultes, 1 véhicule, 1 emplacement, 1 branchement électrique)		
	16.00 €	17.00 €
Tarif ACSI	14.00 €	14.00 €
Formule 7=6	1 nuit offerte au bout de 6 nuits consécutives	
Taxe de séjour (selon délibération de la 3CVT)	0.45 €	
Boissons	2.00 €	
Glaces à l'eau	1.00 €	
Crèmes glacées	2.50 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
- FIXE les tarifs du camping tels que présentés pour 2021
- DIT que les crédits seront inscrits au budget 2021

Adopté à l'unanimité (**pour : 16** - contre : 0 - abstention : 0)

2/ Service camping : création de deux postes de non-titulaire pour la saison : (délibération 2021/016)

Le maire expose qu'il est prévu d'ouvrir le camping du 01/04/2021 au 26/09/2021. Ces dates seront modifiées si besoin en fonction du contexte sanitaire.

Il convient néanmoins d'ouvrir deux postes de non-titulaire, selon l'article 3 de la loi du 12 mars 2012, l'un pour accroissement temporaire d'activité pour occuper les fonctions de régisseur en saison et d'agent technique le reste du temps et l'autre pour besoin saisonnier pour occuper les fonctions de régisseur adjoint.

Le maire propose de recruter le régisseur principal sur le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et d'ouvrir le poste correspondant du 15/03/2021 au 30/09/2021 afin de procéder aux divers travaux préalables à la saison. Il propose également de recruter le régisseur adjoint sur le grade d'adjoint technique et d'ouvrir le poste du 06/04/2021 au 26/09/2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- DECIDE de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, non-titulaire, à temps complet pour accroissement temporaire d'activité du 15/03/2021 au 30/09/2021
- DECIDE de créer un poste d'adjoint technique, non-titulaire, à temps complet pour besoin saisonnier du 06/04/2021 au 26/09/2021
- AUTORISE le maire à procéder aux recrutements
- DIT que les crédits seront inscrits au budget 2021

Adopté à l'unanimité (pour : 16 - contre : 0 - abstention : 0)

3/ Service technique : création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe titulaire : (délibération 2021/017)

Le maire expose que pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions, il propose de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe titulaire à temps complet au service technique. Outre les missions de polyvalence au sein du service technique, l'agent assure également la gestion du service de l'eau (agent mis à disposition du SIAEP) et le remplacement du chef de service en cas d'absence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- DECIDE de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe titulaire à temps complet à compter du 01/05/2021
- DECIDE de supprimer le poste actuel d'adjoint technique à temps complet à compter de cette même date
- MANDATE le maire pour effectuer les démarches suite à cette décision
- DIT que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence
- DIT que les crédits seront inscrits au budget

Adopté à l'unanimité (pour : 16 - contre : 0 - abstention : 0)

4/ Travaux église de Sacy / réfection des vitraux et éclairage de la nef : demandes de subvention : (délibération 2021/018)

Le maire expose la demande d'éclairage de la nef et de réfection des vitraux de l'église de Sacy par l'association des « Gens de Sacy ».

Le montant des travaux est estimé à 28 441.45 € HT soit 34 129.74 € TTC se décomposant ainsi :

- Éclairage de la nef : 14 371.50 € HT
- Remise en état des vitraux : 14 069.95 € HT

Le maire expose que la DRAC peut financer 40% de la remise en état des vitraux. Le reste sera financé par la Fondation du Patrimoine.

Le maire propose d'inscrire ces travaux au budget 2021 selon le plan de financement suivant :

DRAC (40% VITRAUX HT))	16.49%	5 627.98 €
FONDATION PATRIMOINE	66.84%	22 813.47 €
COMMUNE (TVA)	16.67%	5 688.29 €
TOTAL FINANCEMENT	100.00%	34 129.74 €

Le reste à charge de la commune sera de 90 € après récupération du FCTVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VALIDE les travaux mentionnés ci-dessus
- VALIDE le plan de financement proposé
- SOLLICITE l'aide de la DRAC à hauteur de 40% du montant HT des travaux de remise en état des vitraux
- DECIDE d'ouvrir une souscription à la Fondation du Patrimoine

- DIT que les crédits seront inscrits au budget 2021
- AUTORISE le maire à signer les devis correspondants après accord de subvention

Adopté à l'unanimité (**pour : 16** - contre : 0 - abstention : 0)

5/ Mise à disposition de la Tour du Méridien / groupement de producteurs : (délibération 2021/019)

Le maire expose avoir été sollicité par un groupement de 18 producteurs pour bénéficier d'un local de vente de produits locaux.

Le maire expose que des travaux d'amélioration électrique ont été réalisés pour un montant de 3000 € environ.

Suite à la présentation faite par un représentant du groupement de producteurs « Nos campagnes », le maire propose de mettre à disposition le rez-de-chaussée de la Tour du Méridien moyennant une redevance qui pourrait être de 200 €/mois avec une exonération de 3 mois pour permettre le lancement de l'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- DECIDE de mettre à disposition le local de la Tour du Méridien au groupement de producteurs « nos campagnes » à compter du 01/04/2021

Adopté à l'unanimité (**pour : 16** - contre : 0 - abstention : 0)

- FIXE le montant de la redevance à 200 €/mois avec une exonération totale des 3 premiers mois et une exonération de 50% les 3 mois suivants
- DIT que cette mise à disposition fera l'objet d'une convention
- DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2021

Adopté à la majorité (**pour : 11** - contre : 1 - abstention : 4)

6/ Représentants au CCAS : modification suite à démission : (délibération 2021/020)

Le maire rappelle la délibération 2020/027 dans laquelle les membres suivants ont été désignés pour siéger au conseil d'administration du CCAS :

Le maire, président de droit.

4 membres du conseil municipal : Isabelle DELHOMME, Evelyne MORANGE, Valérie VAZUT, Thomas DEBIEF

4 membres extérieurs : Martine LEROI-GOURHAN, Serge ZENGARLI, Marie-Thérèse FREMONT, Claudine CHECURA-ROJAS

Le maire expose que suite à la démission de Mme Valérie VAZUT de ses fonctions il convient de désigner un nouveau membre du sein du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- DESIGNER Madame Catherine QUILLET comme membre du CCAS
- MANDATE le maire pour transmettre cette décision

Adopté à l'unanimité (**pour : 16** - contre : 0 - abstention : 0)

7/ Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) : **ajout des 5 circuits :** (délibération 2021/021)

Le maire fait part de la volonté d'inscrire au PDIPR (Plan départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnée) de l'Yonne, les sentiers suivants :

- 1- Les sangliers de Vezeau

- 2- Promenades entre les deux Vals
- 3- Le tour du Moulinot
- 4- Du Vau Fougarnier à la Cure
- 5- Le tour du Vermentonnais

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- ACCEPTE l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées de l'Yonne des chemins et autres voies tels que présentés

- MANDATE le maire pour transmettre cette décision

Adopté à l'unanimité (pour : 16 - contre : 0 - abstention : 0)

8/ Questions diverses :

Tour de table :

Béatrice MAUVAIS explique que pour pouvoir procéder au nettoyage des tours de l'église de Vermenton, il faudrait bloquer plus efficacement l'accès aux pigeons en remplaçant le grillage à poules, qu'ils détruisent, par de véritables grilles. Un prototype de cette grille sera transmis au service technique.

Sébastien BORNOT indique que le calme semble revenu sur le marché le vendredi.

Isabelle DELHOMME annonce que la Compagnie Sans Nom, qui devait jouer son spectacle devant les enfants pour Noël dernier, est retenue pour se produire à la Salle des Fêtes le 19 décembre 2021.

Cédric SCHIFFMACHER s'étonne que le vote du budget précède celui des taxes. Comme annoncé lors de nos engagements, il n'y aura à priori pas de hausse des taxes. Le budget sera donc établi selon les anciens taux.

Fabienne MURIS-FAFIN rend compte de la dernière commission communication : panneaux à l'entrée de Sacy, thématiques retenues pour le prochain bulletin municipal, réflexion sur une réglementation des publicités des entreprises artisanales, proposition d'une charte graphique (nouveau logo, panneaux indicatifs).

Bérengère MARTINEZ est sollicitée pour un nouvel article environnement, Hervé RATON pour un article sur la base de loisirs et Isabelle DELHOMME pour une nouvelle présentation d'une association.

Benoît SERRIOT a reçu des échos positifs du projet de budget participatif et souhaite un lancement rapide.

Thomas DEBIEF demande où en sont les projets de fermeture de classes à l'école élémentaire et au collège. L'audience avec le DASEN laisse entrevoir un maintien des 5 classes à l'école ; un rassemblement devant l'Inspection Académique à Auxerre est prévu vendredi 12 mars au matin pour défendre les classes du collège.

Aurélien LEMAIRE demande ce qu'il en est de la fermeture de la décharge. Il est rappelé que les dépôts de végétaux, terre et gravats sont tolérés temporairement dans l'unique but de recouvrir les déchets déposés dans le passé et laisser la végétation reprendre ses droits.

Patrice MONGEOT rappelle l'instauration des priorités à droite dans le bourg depuis cette semaine et appelle à la prudence et à la vigilance.

Denis MAILLARD informe qu'un vol de fuel a été commis dans le cave d'un logement communal ; une plainte a été déposée.

La séance est levée à 21h56.